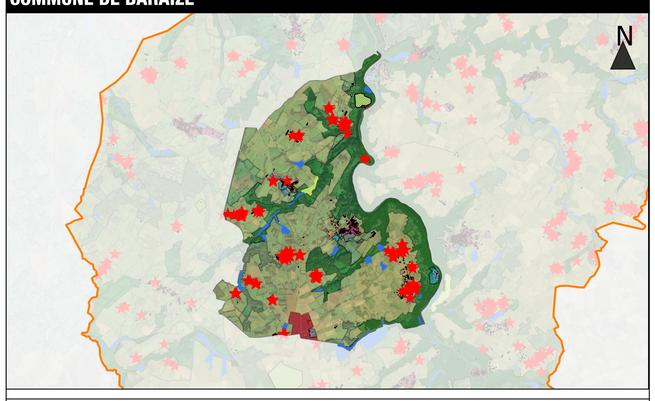
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÉGUZON-ARGENTON VALLÉE DE LA CREUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ÉGUZON VAL DE CREUSE

4.2. Règlement graphique

COMMUNE DE BARAIZE



0 100 200 300 400 500 m

Dossier approuvé le 20 février 2023

Modification simplifiée n°1

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en conseil communautaire en date du 24 mars 2025

Légende

Éléments informatifs du cadastre
- commune
- Bati
- Parcelles

PRESCRIPTIONS SURF APPRO
- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination

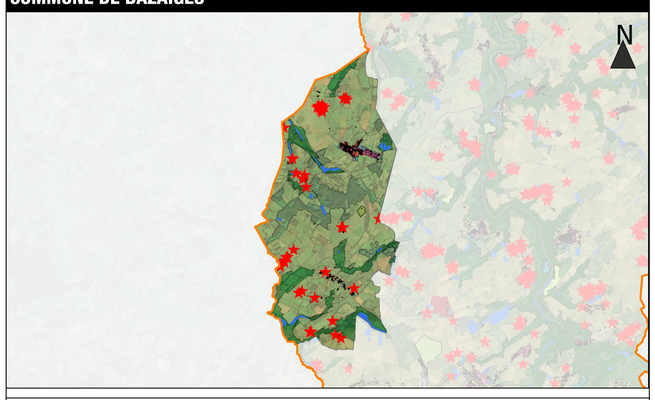
Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles
- 1AUa - Zone à urbaniser d'habitat (aménagement d'ensemble)
- 1AUb - Zone à urbaniser d'habitat (au coup par coup)
- 1AUt1 - Zone à urbaniser touristique léger
- 1AUx2 - Zone à urbaniser économique secondaire
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- 2AUx2 - Zone à urbaniser économique secondaire à long terme
- A - Zone agricole
- Ax - Zone agricole économique
- N - Zone naturelle
- NEnr - Zone naturelle énergies renouvelables
- Ni - Zone naturelle inondable
- Nl - Zone naturelle de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Npi - Zone naturelle protégée inondable (PPRI)
- Nt - Zone naturelle touristique
- Ua - Zone urbaine ancienne
- Ub - Zone urbaine récente
- Ubi - Zone urbaine récente inondable (PPRI)
- Uc - Zone urbaine mixte
- Ue - Zone d'équipement public
- UEnr - Zone urbaine dédiée au développement des énergies renouvelables
- Ut1 - Zone urbaine touristique léger
- Uti - Zone urbaine touristique inondable (PPRI)
- Ux1 - Zone urbaine économique principale
- Ux2 - Zone urbaine économique secondaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÉGUZON-ARGENTON VALLÉE DE LA CREUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
ÉGUZON VAL DE CREUSE

4.2. Règlement graphique

COMMUNE DE BAZAIGES



0 100 200 300 400 500 m

Dossier approuvé le 20 février 2023

Modification simplifiée n°1

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en conseil communautaire en date du 24 mars 2025

Légende

Éléments informatifs du cadastre
- commune
- Bati
- Parcelles

PRESCRIPTIONS SURF APPRO
- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination

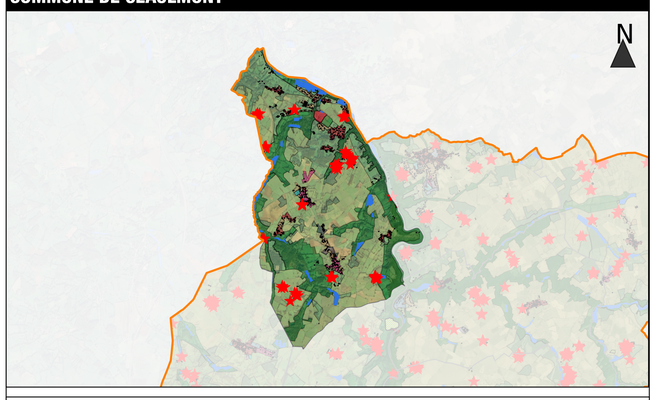
Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles
- 1AUa - Zone à urbaniser d'habitat (aménagement d'ensemble)
- 1AUb - Zone à urbaniser d'habitat (au coup par coup)
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Ns - Zone naturelle équipement sportif
- Ua - Zone urbaine ancienne
- Ub - Zone urbaine récente
- Uc - Zone urbaine mixte
- Ue - Zone d'équipement public
- Ux1 - Zone urbaine économique principale

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÉGUZON-ARGENTON VALLÉE DE LA CREUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
ÉGUZON VAL DE CREUSE

4.2. Règlement graphique

COMMUNE DE CEAULMONT



0 100 200 300 400 500 m

Dossier approuvé le 20 février 2023

Modification simplifiée n°1

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en conseil communautaire en date du 24 mars 2025

Légende

Éléments informatifs du cadastre
- commune
- Bati
- Parcelles

PRESCRIPTIONS SURF APPRO
- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination

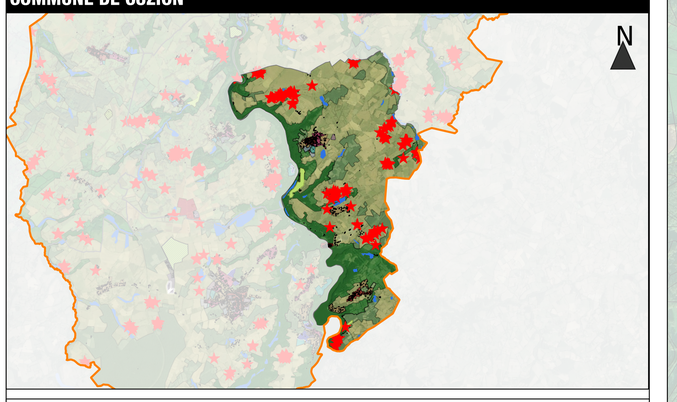
Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles
- 1AUa - Zone à urbaniser d'habitat (aménagement d'ensemble)
- 1AUb - Zone à urbaniser d'habitat (au coup par coup)
- 1AUt3 - Zone à urbaniser de type hotelier
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ax - Zone agricole économique
- N - Zone naturelle
- NEnr - Zone naturelle énergies renouvelables
- Ni - Zone naturelle inondable
- Np - Zone naturelle protégée
- Npi - Zone naturelle protégée inondable (PPRI)
- Nx - Zone naturelle économique
- Ua - Zone urbaine ancienne
- Uai - Zone urbaine ancienne inondable (PPRI)
- Ub - Zone urbaine récente
- Ubi - Zone urbaine récente inondable (PPRI)
- Uc - Zone urbaine mixte
- Ue - Zone d'équipement public
- UEnr - Zone urbaine dédiée au développement des énergies renouvelables
- Uti - Zone urbaine touristique inondable (PPRI)
- Ux1 - Zone urbaine économique principale
- Ux2 - Zone urbaine économique secondaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÉGUZON-ARGENTON VALLÉE DE LA CREUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
ÉGUZON VAL DE CREUSE

4.2. Règlement graphique

COMMUNE DE CUZION



0 200 400 600 800 1 0

Dossier approuvé le 20 février 2023

Modification simplifiée n°1

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en conseil communautaire en date du 24 mars 2025

LA VALLÉE de la CREUSE Communauté de Communes

Karthéo urbanisme

Légende

Éléments informatifs du cadastre
- commune
- Bati
- Parcelles

PRESCRIPTIONS SURF APPRO
- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination

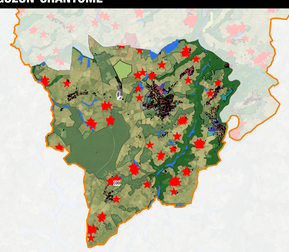
Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles
- 1AUa - Zone à urbaniser d'habitat (aménagement d'ensemble)
- 1AUb - Zone à urbaniser d'habitat (au coup par coup)
- 1AUt1 - Zone à urbaniser touristique léger
- 1AUt2 - Zone à urbaniser touristique de type village vacances
- 1AUx2 - Zone à urbaniser économique secondaire
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- 2AUe
- 2AUt - Zone à urbaniser touristique à long terme
- 2AUx2 - Zone à urbaniser économique secondaire à long terme
- A - Zone agricole
- Ax - Zone agricole économique
- N - Zone naturelle
- NEnr - Zone naturelle énergies renouvelables
- Ni - Zone naturelle inondable
- Nl - Zone naturelle de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - Zone naturelle touristique
- Ua - Zone urbaine ancienne
- Ub - Zone urbaine récente
- Ubi - Zone urbaine récente inondable (PPRI)
- Uc - Zone urbaine mixte
- Ue - Zone d'équipement public
- UEnr - Zone urbaine dédiée au développement des énergies renouvelables
- Ut1 - Zone urbaine touristique léger
- Ut2 - Zone urbaine touristique type village vacances
- Uti - Zone urbaine touristique inondable (PPRI)
- Ux1 - Zone urbaine économique principale

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÉGUZON-ARGENTON VALLÉE DE LA CREUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ÉGUZON VAL DE CREUSE

4.2. Règlement graphique

COMMUNE D' EGUZON-CHANTOME



0 200 400 600 800 1 000 m

Dossier approuvé le 20 février 2023

Modification simplifiée n°1

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en conseil communautaire, en date du 24 mars 2025.

LA VALLÉE de la CREUSE Communauté de Communes

Karthéo urbanisme

Légende

Éléments informatifs du cadastre
- commune
- Bati
- Parcelles

PRESCRIPTIONS SURF APPRO
- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination

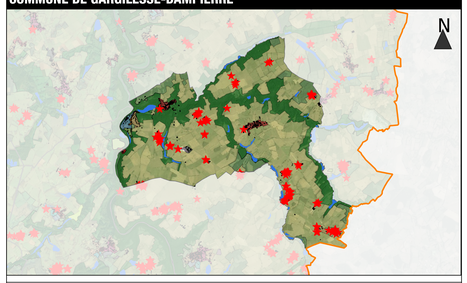
Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles
- 1AUa - Zone à urbaniser d'habitat (aménagement d'ensemble)
- 1AUb - Zone à urbaniser d'habitat (au coup par coup)
- 1AUt2 - Zone à urbaniser touristique de type village vacances
- 1AUx2 - Zone à urbaniser économique secondaire
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- 2AUe
- 2AUt - Zone à urbaniser touristique à long terme
- 2AUx2 - Zone à urbaniser économique secondaire à long terme
- A - Zone agricole
- Ax - Zone agricole économique
- N - Zone naturelle
- NEnr - Zone naturelle énergies renouvelables
- Nl - Zone naturelle de loisirs
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - Zone naturelle touristique
- Ua - Zone urbaine ancienne
- Ub - Zone urbaine récente
- Uc - Zone urbaine mixte
- Ue - Zone d'équipement public
- UEnr - Zone urbaine dédiée au développement des énergies renouvelables
- Ut1 - Zone urbaine touristique léger
- Ut2 - Zone urbaine touristique type village vacances
- Ux1 - Zone urbaine économique principale
- Ux2 - Zone urbaine économique secondaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÉGUZON-ARGENTON VALLÉE DE LA CREUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
ÉGUZON VAL DE CREUSE

4.2. Règlement graphique

COMMUNE DE GARGILESSE-DAMPIERRE



0 100 200 300 400 500 m

Dossier approuvé le 20 février 2023

Modification simplifiée n°1

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en conseil communautaire, en date du 24 mars 2025.

LA VALLÉE de la CREUSE Communauté de Communes

Karthéo urbanisme

Légende

Éléments informatifs du cadastre
- commune
- Bati
- Parcelles

PRESCRIPTIONS SURF APPRO
- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination

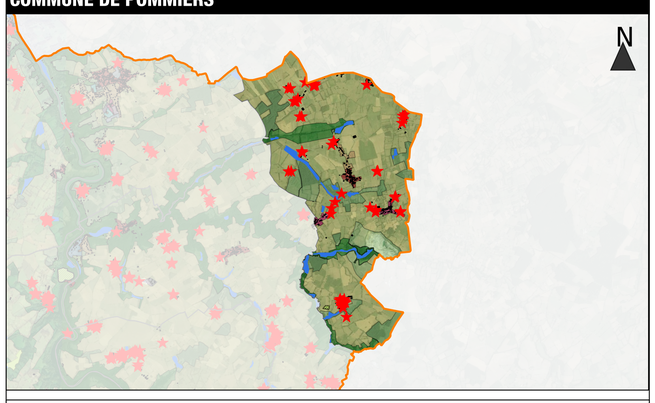
Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles
- 1AUx2 - Zone à urbaniser économique secondaire
- 2AUx2 - Zone à urbaniser économique secondaire à long terme
- A - Zone agricole
- Ax - Zone agricole économique
- N - Zone naturelle
- NEnr - Zone naturelle énergies renouvelables
- Ni - Zone naturelle inondable
- Np - Zone naturelle protégée
- Npi - Zone naturelle protégée inondable (PPRI)
- Ns - Zone naturelle équipement sportif
- Ua - Zone urbaine ancienne
- Ub - Zone urbaine récente
- Ubi - Zone urbaine récente inondable (PPRI)
- Uc - Zone urbaine mixte
- Ue - Zone d'équipement public
- UEnr - Zone urbaine dédiée au développement des énergies renouvelables
- Uti - Zone urbaine touristique inondable (PPRI)
- Ux1 - Zone urbaine économique principale

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÉGUZON-ARGENTON VALLÉE DE LA CREUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
ÉGUZON VAL DE CREUSE

4.2. Règlement graphique

COMMUNE DE POMMIERS



0 100 200 300 400 500 m

Dossier approuvé le 20 février 2023

Modification simplifiée n°1

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en conseil communautaire en date du 24 mars 2025

LA VALLÉE de la CREUSE Communauté de Communes

Karthéo urbanisme

Légende

Éléments informatifs du cadastre
- commune
- Bati
- Parcelles

PRESCRIPTIONS SURF APPRO
- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination

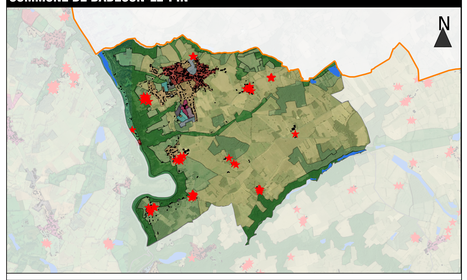
Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles
- A - Zone agricole
- Ax - Zone agricole économique
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Ns - Zone naturelle équipement sportif
- Ua - Zone urbaine ancienne
- Ub - Zone urbaine récente
- Uc - Zone urbaine mixte

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÉGUZON-ARGENTON VALLÉE DE LA CREUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
ÉGUZON VAL DE CREUSE

4.2. Règlement graphique

COMMUNE DE BADECON-LE-PIN



0 100 200 300 400 500 m

Dossier approuvé le 20 février 2023

Modification simplifiée n°1

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en conseil communautaire, en date du 24 mars 2025.

Légende

Éléments informatifs du cadastre
- commune
- Bati
- Parcelles

PRESCRIPTIONS SURF APPRO
- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles
- 1AUa - Zone à urbaniser d'habitat (aménagement d'ensemble)
- 1AUt3 - Zone à urbaniser de type hotelier
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Npi - Zone naturelle protégée inondable (PPRI)
- Ua - Zone urbaine ancienne
- Ub - Zone urbaine récente
- Uc - Zone urbaine mixte
- Ue - Zone d'équipement public
- UEnr - Zone urbaine dédiée au développement des énergies renouvelables
- Ux1 - Zone urbaine économique principale